

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 276-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.370

Déposée le : 23.11.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Graf (Interlaken, PS) (porte-parole)
Aebi (Hellsau, UDC)
Amstutz (Sigriswil, UDC)
von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)
Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)
Egger (Frutigen, pvl)
Bichsel (Merligen, PBD)
Zybach (Spiez, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 26.11.2020

N° d'ACE : 179/2021 du 17 février 2021
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Aide immédiate en faveur du tourisme

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Modifier la législation de manière à ce que, lors de crises, le canton de Berne puisse verser des contributions extraordinaires au secteur du tourisme bernois, en particulier pour la prospection du marché, dans le cadre des aides financières prévues par la loi sur le développement du tourisme (LDT).
2. Une fois ces bases légales modifiées, et si la situation le nécessite, verser un montant approprié pour le marketing de madeinbern (BE ! Tourisme SA) et les destinations touristiques du canton.

Développement :

La loi sur le développement du tourisme (LDT) régleme les aides financières destinées au secteur du tourisme bernois. Conformément à la LDT, ces aides sont financées soit par les taxes d'hébergement, soit par les fonds publics. Les conditions d'octroi des aides financières pour la prospection du marché sont précises et exhaustives, et aucune disposition n'est prévue pour les situations extraordinaires. Or nous nous trouvons justement dans ce type de situation sans savoir combien de temps cela durera. La pandémie met particulièrement en difficulté le secteur du tourisme et pourrait à terme menacer le positionnement de destinations touristiques entières sur le plan international et national. Les destinations urbaines, comme Berne, sont actuellement très affectées, tout comme d'autres destinations, tournées vers un tourisme mondialisé, comme Interlaken.

Si une telle crise devait durer plusieurs années – ce qui n'est pas exclu à ce jour – des modèles économiques entiers, occupant une place dominante dans la création de valeur ajoutée, pourraient s'effondrer. Tout reconstruire reviendrait considérablement plus cher qu'investir une somme relativement modeste pour les aider à franchir le cap. Les organisations du tourisme et les destinations touristiques ne peuvent réagir de façon contracyclique que de façon limitée. Elles dépendent de liquidités qui ne recommenceront à circuler en suffisance que progressivement, une fois la crise passée. C'est dans cette phase qu'il est essentiel de bien de se positionner sur le marché.

Le fait est que d'autres cantons, notamment les cantons touristiques que sont le Valais, les Grisons et le Tessin, déploient beaucoup plus de moyens cantonaux pour se positionner sur le marché national et international. Il convient également de souligner que le tourisme occupe une place économique importante dans le canton de Berne et constitue même un secteur prépondérant dans l'Oberland bernois.

Motivation de l'urgence : La situation est grave, et les destinations touristiques tout comme BE! Tourisme SA (madeinbern) ont besoin d'une aide financière urgente.

Réponse du Conseil-exécutif

Le tourisme fait partie des branches les plus touchées par la crise du coronavirus. Dans le canton de Berne, 37 900 emplois à plein temps relèvent directement ou indirectement de cette branche, constituée d'une multitude de petites structures et dans laquelle les travaux de coordination sont particulièrement importants. Le canton doit 6,1 pour cent de son PIB et 7,8 pour cent de son taux d'emploi total (direct et indirect) au tourisme. Même si son taux de création de valeur est relativement bas, le tourisme revêt une grande importance pour l'emploi dans l'Oberland bernois, où presque un quart des places de travail dépendent de cette branche.

La crise du coronavirus a bouleversé en profondeur la branche du tourisme dans le monde entier. Les prévisions du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) d'octobre 2020 indiquent que, d'après l'état actuel des connaissances, il faudra attendre 2023 pour retrouver le niveau d'avant la crise.

Au cours de la saison estivale 2020, la présence des hôtes suisses a permis au secteur touristique, du moins dans les régions de montagne, de compenser en partie l'effondrement de la demande émanant d'hôtes étrangers. Les baisses de revenus sont tout de même considérables, notamment dans les régions urbaines, qui n'ont pas seulement eu à déplorer l'absence des hôtes étrangers, mais également la perte des nuitées liées au tourisme d'affaires, aux salons et aux grandes manifestations. Les destinations qui accueillent essentiellement des touristes venant de marchés lointains ont elles aussi subi d'importantes pertes de chiffre d'affaires.

Par conséquent, sur la base de l'ordonnance du 20 mars 2020 sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus (OCCV), le Conseil-exécutif a approuvé le 26 mars 2020 un crédit-cadre de cinq millions de francs visant à compenser une partie des pertes de revenus issus de la taxe d'hébergement (TH) liées à la crise du coronavirus. Il a également décidé de surseoir au prélèvement de la TH du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020 (montant estimé à 1,9 million de francs), puis a renoncé à percevoir la taxe durant cette période en modifiant l'ordonnance le 27 mai 2020.

Le crédit-cadre de cinq millions de francs a été entièrement dépensé et utilisé pour le cofinancement du marketing touristique, qui a dû être rapidement réorienté en 2020 et entièrement axé sur le marché suisse.

La TH est à nouveau prélevée depuis le 1^{er} janvier 2021. Les destinations, qui en perçoivent le produit, peuvent ainsi recommencer à financer leurs activités de prospection du marché en 2021. Cependant, au vu du faible nombre de nuitées prévu pour l'année 2021, les recettes générées par la taxe ne devraient

pas atteindre leur niveau habituel. Le Conseil-exécutif a donc décidé en adoptant l'ACE 1459/2020¹ de compenser une partie des pertes attendues au niveau des revenus issus de la TH. Contrairement aux décisions du printemps 2020, lors duquel des mesures urgentes relevant du droit de nécessité ont dû être prises en raison de l'impossibilité de planifier les événements survenus, le crédit-cadre pour l'année 2021 sera soumis pour décision au Grand Conseil lors de la session de mars 2021. Etant donné qu'en vertu de l'article 8 de la loi sur le développement du tourisme (LDT), les compétences du Conseil-exécutif en matière d'octroi de fonds publics aux destinations sont limitées aux régions où le tourisme de séjour est relativement faible, cet AGC permettra de créer la base juridique nécessaire. Calculé sur la base du manque à gagner prévu pour les destinations suite aux pertes de revenus issus de la TH, le crédit-cadre s'élève au total à 1,07 million de francs maximum. La compensation partielle du manque à gagner de Made in Bern SA (BE! Tourisme SA jusqu'à fin 2020), d'un montant de 1,43 million de francs, relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif, qui a approuvé ce montant en adoptant l'ACE mentionné. Au total, une enveloppe de fonds publics de 2,5 millions de francs au maximum sera donc disponible pour la prospection du marché en 2021.

En plus de ce soutien extraordinaire, la branche du tourisme peut recourir, en principe tout autant que les autres branches, aux mesures relevant du marché du travail mises en place par la Confédération telles que la réduction de l'horaire de travail et les allocations pour perte de gain destinées aux indépendants et indépendantes ainsi qu'aux aides pour les cas de rigueur octroyées par la Confédération et le canton. L'adoption de mesures supplémentaires destinées exclusivement à la branche du tourisme n'est donc pas indiquée. Au vu des mesures déjà adoptées et des décisions que le Grand Conseil devrait prendre concernant une nouvelle compensation partielle des pertes de revenus issus de la TH en 2021, le Conseil-exécutif estime que la demande principale des motionnaires, portant sur l'octroi d'une aide immédiate à la branche du tourisme, est satisfaite.

Une adaptation des bases légales nécessitant en général jusqu'à trois ans, elle ne saurait constituer une solution appropriée pour maîtriser la crise actuelle. Le Conseil-exécutif a toutefois l'intention, sur la base des expériences faites durant la pandémie de COVID-19, d'examiner en détail si la création de bases juridiques supplémentaires pour la maîtrise des crises est nécessaire. Il envisage par ailleurs de soumettre en temps voulu le financement de la branche du tourisme dans le canton de Berne à un examen complet. Il est par conséquent disposé à adopter cette motion urgente sous forme de postulat.

Destinataire
Grand Conseil

¹ ACE 1459/2020